

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

### Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

#### Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal		Mme OBLIN Anita
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain	<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LOUAPRE Bernard
	M. ALMERAS Loïc		M. LECONTE Yannick
<u>La Mezière</u>	M. GUERIN Patrice	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	M. LESAGE Jean-Baptiste		Mme HAMON Carole
	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
	Mme BERNABE Valérie	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	M. JAOUEN Claude	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
	Mme MACE Marie-Edith	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie		
	M. MARVAUD Jean-Baptiste		
	Mme MESTRIES Gaëlle à partir du point 3		

#### Absents excusés :

<u>La Mezière</u>	Mme KECHID Marine donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
<u>Melesse</u>	M. MACE Alain donne pouvoir à M. DUMAS Patrice
	Mme MESTRIES Gaëlle donne pouvoir à M. Loïc ALMERAS jusqu'au point 2
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	Mme EON-MARCHIX Ginette donne pouvoir à M. TAILLARD Yvon
<u>Sens-de-Bretagne</u>	Mme BLACHE Marianne
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette
	M. DUMILIEU Christian donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

Monsieur le Président : *Je propose de retirer le point 6 (conseil syndical du SMICTOM Valcobreizh – Représentants) de l'ordre du jour. Il sera proposé au prochain conseil communautaire. Sur le procès-verbal de la séance précédente y'a-t-il des remarques ?*

Madame Carole Hamon : *J'étais très étonnée à la lecture de ce procès-verbal puisqu'il n'y a aucune reprise de des échanges qui ont eu lieu lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Donc dans ce cas-là ce n'est pas un débat. On a été plusieurs à prendre la parole avec quand même pas mal d'échanges donc j'étais très étonnée.*

Monsieur le Président : *Je le reprends et on complétera.*

*Avant de rentrer complètement dans l'ordre du jour, je tiens à faire remarquer, mais vous l'avez déjà noté dans les documents annexes de la note de synthèse que conformément à l'article l 50211 - 12 - 1 du code général des collectivités territoriales chaque année les établissements publics coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellés en euros dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres 7 et 8 de la présente partie du code général des collectivités. Donc ce tableau des indemnités a été joint. Il est important, tel que le précise la loi, que cette information soit donnée à l'ensemble des conseillers avant que ne soit voté le budget de l'année.*

### 1) Comptes de gestion 2020 - Approbation

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Le Compte de Gestion est le document du comptable (trésorier public), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Pour les comptes de gestion 2020 des 23 budgets annexes et du budget principal, le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il vous est proposé de valider les comptes des gestion 2020 des 23 budgets annexes et du budget principal.

Monsieur le Président : *Donc il y a conformité des chiffres. Je me tourne vers Philippe Desilles (DGA) qui a vérifié ceci point par point. Et vous propose donc de valider les comptes de gestion 2020 du budget principal et des 23 budgets annexes. Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, ces comptes de gestion sont validés.*

### 2) Comptes administratifs 2020 – Approbation

Monsieur le Président : *Pour cela, je vais me retirer, comme le précise la loi. Je vous propose de confier la présidence à Madame Isabelle Lavastre, 1ère vice-présidente, sauf s'il y a opposition.*

*Pas d'opposition.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Bonsoir à tous nous allons commencer donc par le budget principal et nous allons continuer avec les 23 budgets annexes. Après chaque présentation, on votera.*

\*Arrivée de Madame Sophie LE DREAN QUENEC'H DU.

	BUDGET PRINCIPAL			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 047 843,92	138 417,00	25 059,73
Opérations de l'exercice	15 455 640,06	16 333 380,69	2 508 799,93	3 156 940,36
Résultat de l'exercice		877 740,63		648 140,43
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>4 925 584,55</b>		<b>534 783,16</b>
	TOTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	138 417,00	4 072 903,65		
Opérations de l'exercice	17 964 439,99	19 490 321,05		
Résultat de l'exercice		1 525 881,06		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>5 460 367,71</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – CHANTIER D'INSERTION</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	577,93			4 148,46
Opérations de l'exercice	255 894,09	269 517,58	3 574,10	1 661,00
Résultat de l'exercice		13 623,49	1 913,10	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>13 045,56</b>		<b>2 235,36</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	577,93	4 148,46		
Opérations de l'exercice	259 468,19	271 178,58		
Résultat de l'exercice		11 710,39		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>15 280,92</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – DOMAINE DE BOULET</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	237,95			0,00
Opérations de l'exercice	448 921,03	259 377,85	89 150,41	85 446,17
Résultat de l'exercice	189 543,18		3 704,24	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>189 781,13</b>		<b>3 704,24</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	237,95	0,00		
Opérations de l'exercice	538 071,44	344 824,02		
Résultat de l'exercice	193 247,42			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>193 485,37</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – COMMERCE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 184,69		106 705,68
Opérations de l'exercice	108 129,03	106 943,78	161 207,25	59 249,00
Résultat de l'exercice	1 185,25		101 958,25	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0,56</b>			<b>4 747,43</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		107 890,37		
Opérations de l'exercice	269 336,28	166 192,78		
Résultat de l'exercice	103 143,50			
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>4 746,87</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – SPANC</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 285,10		22 226,73
Opérations de l'exercice	208 742,74	279 484,89	3 788,38	7 125,86
Résultat de l'exercice		70 742,15		3 337,48
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>79 027,25</b>		<b>25 564,21</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		30 511,83		
Opérations de l'exercice	212 531,12	286 610,75		
Résultat de l'exercice		74 079,63		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>104 591,46</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – CHEMIN RENAULT</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		280 128,28	268 879,45	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00		0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>280 128,28</b>	<b>268 879,45</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	268 879,45	280 128,28		
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice		0,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>11 248,83</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Ce budget va être clôturé cette année. Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – SPIC ENERGIES RENOUVELABLES</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 107,99		9 601,42
Opérations de l'exercice	3 290,10	3 703,84	2 677,74	2 625,00
Résultat de l'exercice		413,74	52,74	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>5 521,73</b>		<b>9 548,68</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		14 709,41		
Opérations de l'exercice	5 967,84	6 328,84		
Résultat de l'exercice		361,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>15 070,41</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – FILIERE BOIS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		0,00
Opérations de l'exercice	5 390,07	4 877,23	0,00	10 000,00
Résultat de l'exercice	512,84			10 000,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>0,00</b>		<b>10 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		0,00		
Opérations de l'exercice	5 390,07	14 877,23		
Résultat de l'exercice		9 487,16		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>9 487,16</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Il y a une erreur sur le résultat cumulé en fonctionnement. Le résultat est donc de – 512,84 € en fonctionnement . Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32 682,01		79 070,08
Opérations de l'exercice	67 773,20	87 680,49	55 910,99	99 849,17
Résultat de l'exercice		19 907,29		43 938,18
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>52 589,30</b>		<b>123 008,26</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		111 752,09		
Opérations de l'exercice	123 684,19	187 529,66		
Résultat de l'exercice		63 845,47		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>175 597,56</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

\*Arrivée de Madame Gaëlle MESTRIES.

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 133 179,76	1 499 063,77	
Opérations de l'exercice	607,52	13 096,88	54 303,76	0,00
Résultat de l'exercice		12 489,36	54 303,76	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>1 145 669,12</b>	<b>1 553 367,53</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	365 884,01			
Opérations de l'exercice	54 911,28	13 096,88		
Résultat de l'exercice	41 814,40			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>407 698,41</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA BOURDONNAIS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		255 451,31	1 049 247,81	
Opérations de l'exercice	567 913,99	573 506,84	513 776,15	478 528,35
Résultat de l'exercice		5 592,85	35 247,80	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>261 044,16</b>	<b>1 084 495,61</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	793 796,50			
Opérations de l'exercice	1 081 690,14	1 052 035,19		
Résultat de l'exercice	29 654,95			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>823 451,45</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CHATELIER</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 218,69	196 844,27	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>9 218,69</b>	<b>196 844,27</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	187 625,58			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>187 625,58</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA OLIVETTES</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 300,00	421 768,00	
Opérations de l'exercice	1 766,00	1 766,00	1 766,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		1 766,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>35 300,00</b>	<b>423 534,00</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	386 468,00			
Opérations de l'exercice	3 532,00	1 766,00		
Résultat de l'exercice	1 766,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>388 234,00</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA BEAUSEJOUR</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		78 016,12	1 721,20	
Opérations de l'exercice	78 017,88	1,76	0,00	1 721,20
Résultat de l'exercice	78 016,12			0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>				
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		76 294,92		
Opérations de l'exercice	78 017,88	1 722,96		
Résultat de l'exercice	76 294,92			
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>0,00</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : Budget clôturé. Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO 3</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 944,95		19,36	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>46 944,95</b>		<b>19,36</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	46 964,31			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>46 964,31</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 652,47		115 274,91	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>8 652,47</b>		<b>115 274,91</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	123 927,38			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>123 927,38</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE 2</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		23 696,32	337 862,64	
Opérations de l'exercice	0,00	3 064,96	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		3 064,96	0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>26 761,28</b>	<b>337 862,64</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	314 166,32			
Opérations de l'exercice	0,00	3 064,96		
Résultat de l'exercice		3 064,96		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>311 101,36</b>		

Madame Isabelle LAVASTRE : *Il y a une erreur, le résultat cumulé des deux sections est un déficit de 311 101,36 € et non un excédent. Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA HEMETIERE 2</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10 147,02		101 759,70	
Opérations de l'exercice	4 698,00	4 698,00	900,00	3 798,00
Résultat de l'exercice		0,00	-2 898,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>10 147,02</b>		<b>98 861,70</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	111 906,72			
Opérations de l'exercice	5 598,00	8 496,00		
Résultat de l'exercice		2 898,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>109 008,72</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA ECOPARC</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 539,00	661 958,00	
Opérations de l'exercice	45 482,28	45 482,28	136 241,46	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		136 241,46	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>6 539,00</b>	<b>798 199,46</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	655 419,00			
Opérations de l'exercice	181 723,74	45 482,28		
Résultat de l'exercice	136 241,46			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>791 660,46</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA DU STAND</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26 302,00	202 602,00	
Opérations de l'exercice	9 146,94	0,00	0,00	9 146,94
Résultat de l'exercice	9 146,94			9 146,94
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>17 155,06</b>	<b>193 455,06</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	176 300,00			
Opérations de l'exercice	9 146,94	9 146,94		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>176 300,00</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – OLIVETTES 2</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	33 599,00		201 922,00	
Opérations de l'exercice	773,96	773,96	22 544,27	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		22 544,27	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>33 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 466,27</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	235 521,00			
Opérations de l'exercice	23 318,23	773,96		
Résultat de l'exercice	22 544,27			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>258 065,27</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – 4 CHEMINS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	9 514,40		168 269,44	
Opérations de l'exercice	0,00	45,73	45,73	0,00
Résultat de l'exercice		45,73	45,73	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>9 468,67</b>	<b>0,00</b>	<b>168 315,17</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	177 783,84			
Opérations de l'exercice	45,73	45,73		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>177 783,84</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité. Personne n'a remarqué:il paraît que j'ai oublié le 13 et le 14. Bon, vous n'êtes pas attentif ?*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA TROPTIERE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	36 186,00		85 255,00	
Opérations de l'exercice	73 558,00	72 859,00	1 567,50	71 291,50
Résultat de l'exercice	699,00			69 724,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>36 885,00</b>		<b>15 531,00</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	121 441,00			
Opérations de l'exercice	75 125,50	144 150,50		
Résultat de l'exercice		69 025,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>52 416,00</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité*

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA JUSTICE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	932,86		281 910,14	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>932,86</b>		<b>281 910,14</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	282 843,00			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>282 843,00</b>			

Madame Isabelle LAVASTRE : *Qui ne participe pas à ce vote ? Qui est contre? Qui s'abstient? Unanimité. D'accord, on fait passer les feuilles de signatures. Il faut que tout le monde signe. Merci, on va aller chercher le président.*

### **3) Budget principal - Affectation du résultat - Reprise anticipée des résultats du CA 2020 au BP 2021**

Monsieur le Président : *L'affectation du résultat de l'année 2020.*

*Donc en fonctionnement de l'exercice 2020 : Résultat de 877 740,63€.*

*Le résultat de fonctionnement antérieur reporté, donc 2019 : 4 047 843,92 €.*

*Donc un total de 4 925 584, 55 €*

*En investissement, un résultat de l'exercice 2020 de 648 140,43€.*

*Un résultat antérieur reporté négatif de – 113 357,27€.*

*D'où un solde d'exécution 2020 de 534 783,16€.*

*Et les reports d'investissements de 2020 sur 2021 qui sont à financer de 1 455 895 €.*

*Donc un besoin de financement de 921 111,84€*

*Donc, affectation en réserve à l'article 1068 de ces recettes en investissement de 921 111,84€.*

*Et par différence, un report en fonctionnement au chapitre 002 de De 4 millions 4 004 472,71 €*

*Avez-vous des questions ? Qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote d'affectation des résultats. Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

### **4) Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2021**

Monsieur le Président : *Donc les taux sont inchangés sur l'année 2021 :*

*Cotisation foncière des entreprises. Enfin, ce qui est proposé 25, 46 %.*

*Taxe foncière sur les propriétés non bâties, 2,17 %*

*Taxe foncière sur les propriétés bâties 2, 48 %.*

*Et juste pour info, taxe d'habitation, 11,14 % sans possibilité de modifier ce taux et qui ne s'applique qu'aux parts résiduelles correspondant aux résidences secondaires.*

*Je vous propose de valider ces taux de fiscalité sans changement pour l'année 2021.*

*Y a-t-il des questions ?*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Plus une explication de vote qu'un avis. Je vais m'abstenir sur cette délibération. Ce que je ne comprends toujours pas très bien c'est pourquoi vous prélevez de l'impôt alors que vous ne le dépensez pas. On a des excédents qui sont considérables. Et on continue à prendre de l'impôt dans la poche des habitants donc moi je serai pour une baisse des impôts puisque vous ne dépensez pas les sommes qui vous sont allouées.*

Monsieur le Président : *Bien, on y reviendra tout à l'heure dans la présentation détaillée du budget 2021. Mais il y a un certain nombre de budgets annexes qui sont déficitaires et qu'il faut combler. Nous avons les budgets annexes de zones d'activité qui sont à clôturer, donc il y a également des déficits importants à résorber. Il faut bien pouvoir les payer.*

*Donc aujourd'hui ce qui est proposé malgré cela c'est de maintenir les taux d'imposition.*

*Je soumetts au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ce maintien ? Qui s'abstient ? Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD s'abstient donc. Validé.*

### **5) Budgets primitifs 2021 – Approbation**

Monsieur le Président : *On va travailler sur la base des tableaux de synthèse que Philippe DESILLES nous a préparé.*

*Et je propose de commencer par une vue globale dans le budget principal, bien sûr. Une vue d'ensemble.*

*Je vais aller balayer ligne par ligne.*

*En vous demandant de noter tout de suite dans la partie recette du fonctionnement, la dernière ligne en orange, une correction technique : ce n'est pas 3 997 508,00€ qui doit apparaître là, mais ce qu'on a voté précédemment, 4 404 472,71 €*

*Donc, la correction technique est faite, ce que je vous propose, c'est de rebalayer avec cette correction les autres lignes, en examinant les propositions au budget 2021.*

*En recettes :*

*Les atténuations de charge : je ne m'arrête pas plus que ça.*

*Les produits des services à 3 464 960 €*

*Il faut savoir que dans ce chiffre-là, il y a pour quasiment 3 millions les redevances d'ordures ménagères qui sont ensuite reversées aux SMICTOM.*

*Les Impôts et taxes à 9 910 562 €.*

Les dotations et participations pour 3 054 181 €, donc on y trouve les subventions et les différentes dotations.  
Les produits financiers à 17 000€ : les loyers des biens que nous avons rentrent dans cette ligne-là.  
Les produits exceptionnels : 96 500 €, il y a pour une part, la vente des vélos à assistance électrique selon les procédures que nous avons mises en place et puis on le verra plus loin de manière plus précise sur le budget annexe du SPANC, un reversement du SPANC au budget principal d'une partie de l'avance qui avait été faite lors de la mise en place de ce budget ça correspond à 80 000 €.  
Donc l'excédent reporté qu'il faut corriger, je vous l'ai indiqué.

En dépense, les charges à caractère général pour 1 821 292 €.  
Les charges de personnel pour 4 258 670 € qui comprend une partie de GVT (glissement vieillesse technicité) et une partie de postes que nous avons vu en débat d'orientation budgétaire, à prolonger jusqu'à la fin de l'année et un complément que nous avons également inscrit.

Les reversements de fiscalité à hauteur de 6 476 364 €. On y trouve pour 2,9 M les reversements aux SMICTOM de la redevance d'ordures ménagères. On y trouve pour 337 000 €, les attributions de compensation. Pour 1 250 000 €, dotation de solidarité aux communes et pour 1 988 000 €, les versements au FNGIR.

Dans les autres charges de gestion courante, 3 554 630 €, il y a par rapport à l'année précédente, les reversements des subventions d'équilibre aux budgets annexes dont le chantier d'insertion, 43 000 €, le Domaine de Boulet 422 000 €, 49 000€ également pour le budget annexe commerce. Et puis les clôtures des subventions d'équilibre également avant clôture des budgets des zones d'activités du Stand à Montreuil-sur-ille pour 394 000€ et la zone d'activité des 4 chemins à Mouazé 236 000 €.

Et j'allais oublier également un versement pour 17 000€ au budget annexe filière bois.

Donc ceci accumulé fait 1,1 M et quelques.

Les charges exceptionnelles : 103 000 €. Dans ce chapitre, nous avons, si je ne me trompe pas, Philippe, tout ce qui est régularisation des redevances ordures ménagères n'ayant pas pu être perçues.

Philippe DESILLES confirme.

Monsieur le Président : Les dépenses imprévues que je propose de monter à 1 042 026 € pour pouvoir équilibrer en ayant fait la correction de l'excédent de fonctionnement reporté, la différence étant de 6 964,71€.

Et une prévision de virement à la section d'investissement 1 927 693 €.

En Investissement, la vue d'ensemble.

En recette : Donc c'est par chapitre. 1 402 769 € de subventions sont attendues.

Le résultat de 921 112€ que nous avons vu précédemment.

Le FCTVA été estimé à 300 000€.

Les opérations financières : c'est l'emprunt que nous avons voté au mois de décembre 2020 pour nous permettre de payer (pour le programme BTHD). Là, je regarde Alain du coup, mais je vois qu'il fait oui de la tête. Il s'en souvient.

La contribution de la communauté de communes au déploiement de la fibre optique par Megalis.

Ensuite les 660 000€, Philippe m'a précisé que le libellé est à corriger, le libellé exact étant « Autres immobilisations corporelles »..

Le virement de la section de fonctionnement qui réapparaît là 1 927 693 €.

Les amortissements et l'excédent d'investissement reporté qu'on retrouve en bas de colonne : 534 784 €.

Sur les dépenses : un total de prévisionnel de dépenses de 5 111 607 € sur l'ensemble des opérations qui que nous allons rebalayer tout à l'heure.

Les remboursements d'emprunt et caution 294 271 €.

Les subventions d'équipement versées pour 2 278 827 €, dont 1M d'euros de fonds de concours versés par la communauté de communes aux communes et des subventions en investissement. Les 560 000 € pour le très haut débit se retrouve également. Les 230 000 et quelques € de dettes de la communauté de communes au logement social se retrouve également dans cette ligne, ainsi que la participation au pôle d'échange multimodal, à Saint-Aubin-d'Aubigné.

Les dépenses imprévues pour 406 255 €.

Les opérations de transfert...

Un excédent de fonctionnement capitalisé qui apparaît sur le CA 2020 pour 25 059,73 € mais qui concerne la clôture du syndicat d'eau potable de l'AFMA.

Et donc le total cumulé en investissement à 8 221 755 €.  
A suivre, les opérations inscrites en investissement au budget principal.  
Donc canal : Il s'agit du canal d'Ille et Rance, une opération de communication autour de cet avantage naturel qui traverse notre territoire.  
Dans transports, il s'agit principalement d'achat de vélos à assistance électrique.  
Pôle communautaire. Il s'agit du début des paiements du début de l'étude d'extension du pôle communautaire.  
En environnement, les opérations qui ont été retenues.  
Travaux de voirie également.  
Zones d'activité. Il s'agit pour 64 600 € de la signalétique à installer sur les zones d'activité.  
Fonds de concours aux communes pour 1 052 000 € correspondant effectivement aux versements prévus en 2021.  
Les subventions d'investissement aux budgets annexes pour un total de 351 827 €.  
Premier versement pour la réalisation du multi-accueil à Melesse pour 500 000€.  
L'étude de maîtrise l'étude de la salle multisport à Saint-Symphorien, plus l'achat du foncier nous avons voté il y a pas très longtemps pour 200 000 €  
Les versements pour la réalisation du pôle d'échange multi modal à Montreuil-sur-Ille pour presque un million d'euros.  
Les matériels roulants du service voirie : 100 000 €  
Les travaux de voirie sur la zone de la Montgervalaise sur La Mézière : 70 000 €  
Travaux d'éclairage public : 50 000 e

On y trouve également en opération 93-94 : 210 000€ plus 150 000€. C'est un choix qui a été travaillé, qui est repris des années antérieures pour permettre à la communauté de communes d'intervenir lors d'une mutation d'exploitation agricole.

Sur la plateforme bois, Philippe me précisait que les 204 660€ sont pour une bonne part la régularisation de l'achat du foncier de budget à budget. Le foncier qui est sur l'Ecoparc à Andouillé-Neuville.

Liaisons douces La Mézière- Cap Malo: un autre montant important pour 614 400 €, franchissement sur la 4 voies de la RD 137

Ensuite, l'ensemble de petites opérations sur les liaisons douces : 180 000 € inscrits en opération pour au aire covoiturage à La Mézière.

Études de renouvellement urbain pour 60 000€.

Les opérations d'aide de la communauté de communes pour la création de logement social pour 233 000€. Ce que j'évoquais tout à l'heure.

Également l'opération locale Restos du cœur qui est aujourd'hui zone des Landelles à Melesse où il nous est nécessaire de prévoir un remplacement de ces locaux.

L'aménagement numérique, les 560 000€, c'est le versement à Mégalis Bretagne pour le déploiement de la fibre optique.

Voilà pour les opérations en dépenses.

Les opérations en recette, toujours en investissement.

Subvention d'investissement au budget annexe de 593 000€.

Des recettes sur le pôle d'échange, multimodal modal de Montreuil-sur-Ille pour 456 470 €.

Une recette que nous percevons à la fin des travaux de la création de la liaison douce La Mézière, Cap Malo de 391 434 €, qu'il faut rapprocher des 614 400 € qui sont inscrits à l'opération de dépenses.

Donc voilà la présentation synthétique de cette proposition de budget 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement avec la liste des opérations.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Pas nécessairement une demande de précision Monsieur le Maire mais là encore une explication de vote je suis globalement assez surpris du fait que je ne vois pas traduite dans ce budget une trajectoire. Vous nous dites « on va faire des des circulations douces et on achète des vélos pour les louer ». Moi je préférerais des axes en circulation douce. Vous nous dites « on va faire une piste cyclable entre La Mézière et Cap Malo ». On vient de faire le rond-point il est tout neuf, et on n'a pas anticipé l'idée que ce rond-point puisse être traversé demain par des vélos donc il va falloir refaire les travaux pour que cette circulation douce soit possible donc moi je vais m'abstenir sur ce ce budget parce que je ne vois pas la trajectoire et je ne vois pas comment à l'échelle du territoire les communes riches viennent en aide aux communes peut être qui en ont le plus besoin. Je ne vois pas l'équilibre que nous sommes en train de mettre en trajectoire sur les équipements dont l'ensemble du territoire a besoin. Ça fait gestion à la petite semaine. Alors il y a plein de choses intéressantes, je n'en doute pas, mais j'aurais aimé que dans le débat d'orientation

*budgétaire que nous avons eu, ou que nous avons tenté d'avoir, vous puissiez écouter quelques-unes des propositions que j'avais à faire. Voilà. Donc je m'abstiendrai ce soir sur le vote du budget.*

*Monsieur le Président : Je pense que vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de trajectoire. Le rond-point que vous évoquez, à Montgerval sur la commune de La Mézière, il est réalisé depuis de très nombreuses années...*

*Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Je ne parle pas de celui-là Monsieur le Maire ; Monsieur le Président. Je ne parle pas de ce rond-point là mais celui qui est en sortie de la 4 voies et qui est entre Cap Malo La Mézière qui est donc celui juste après le pont côté Melesse mais encore effectivement sur le territoire de La Mézière mais on ira sur place si vous voulez je vous montrerai de quoi on parle. Il vient d'être refait intégralement, je passe là tous les jours j'habite à quelques centaines de mètres. Il a été refait sans anticiper les voies douces c'est dommage.*

*Monsieur le Président : Bon, au niveau du rond-point qui est à l'entrée de Cap Malo, si c'est de celui-là que vous parlez, la voie douce est créée déjà, le long de la RD 27. Donc ne dites pas qu'il n'y a pas de trajectoire : sur les mobilités, la communauté de communes fait depuis déjà de nombreuses années un effort important. C'est un choix qui a été fait. Le budget 2021, il est dans la trajectoire pour reprendre votre terme.*

*Un travail important est fait sur les mobilités à la communauté de communes, avec à la fois des investissements sur les infrastructures, qui ont été évoqués, j'ai balayé des opérations, mais aussi des investissements sur les vélos à assistance électrique. Parce que nous avons fait le choix en 2012 de mémoire, alors là je parle de trajectoire, oui tout à fait, en 2012.*

*Il était important, en plus des investissements sur les infrastructures, de faire des investissements sur les moyens de se déplacer et un accompagnement en termes d'animation. Donc ceci est bien inscrit à notre budget.*

*Les fonds de concours aux communes pour 1 M est aussi dans une trajectoire d'un pacte que nous avons convenu en 2017 pour un apport de la communauté de la communauté de communes aux communes de 2018 à 2021. Donc là aussi une trajectoire et une aide importante de la communauté de communes aux communes.*

*Des travaux importants également en termes de bâtiments, de voirie, et sur les derniers commerces pour un total de 800 000 €, inscrit notre projet de budget. Le très haut débit aussi : la communauté de communes accompagne la mise en place de la fibre optique pour tous les bretons. C'est 560 000€, donc je ne peux pas entendre et je réfute complètement vos propos. Il y a vraiment une trajectoire.*

*Y a-t-il d'autres questions ?*

*Bien, donc je propose à l'assemblée de mettre vote cette proposition de budget 2021.*

*C'est un vote qui se fait en fonctionnement par chapitre. Et en investissement, par chapitre et par opération. Ceci étant précisé je vous sollicite pour un vote global qui sera retranscrit tel que je viens de le dire tel que c'est la règle.*

*Pas d'opposition à ceci ?*

*Très bien donc sur le vote du budget principal 2021 qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ce budget ?*

*Qui s'abstient sur ce budget ? Monsieur Jean-Baptiste LESAGE, Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD, Madame Carole HAMON.*

*Donc, ce budget est voté, et je vous remercie.*

*Je profite également pour remercier tous les agents des services et les élus qui ont contribué à cette préparation. Nos directeurs et plus particulièrement Philippe, qui a été beaucoup sollicité qui a répondu à chaque fois à nos sollicitations pour travailler à la clarification des présentations. Merci beaucoup.*

*Les budgets annexes :*

*\*Sortie de Madame Isabelle JOUCAN.*

*Le budget annexe commerce.*

BUDGET ANNEXE COMMERCE 2021 – VUE SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT				DEPENSES		
RECETTES	CA2020	BP2021		CA2020	BP2021	
013 Atténuation de charges				011 Charges a caract. General	22 629,51 €	29 900,00 €
70 Produits des services	2 859,41 €	1 900,00 €		012 Personnel		
74 Dotations et participations				65 Autres charges gestion courante	979,05 €	1 000,00 €
75 Autre produits de gestion	25 680,42 €	37 197,00 €		66 Frais financiers	18 624,44 €	12 887,00 €
76 Produits financiers				67 Charges exceptionnelles	7 367,03 €	5 000,00 €
77 Produits exceptionnels	60 043,95 €	49 860,00 €		022 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		
043 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 360,00 €	18 360,00 €		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 529,00 €	58 529,00 €
002 Excédent reporté	1 184,69 €			023 Virement à la section d'investissement		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 128,47 €</b>	<b>107 317,00 €</b>		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 129,03 €</b>	<b>107 317,00 €</b>

En fonctionnement, apparaissent en recette, dans les autres produits de gestion, les loyers perçus.

Dans les produits exceptionnels en recette la subvention d'équilibre.

Dans les dépenses :

Dans les charges à caractère général, l'entretien et les réparations des bâtiments ainsi que des contrats de prestation de services.

Donc en fonctionnement pour un budget que 2021 qui est proposé à l'équilibre bien sûr à 107 317€.

INVESTISSEMENT				DEPENSES		
	CA2020	BP2021 (rar+prop)		CA2020	BP2021 (rar+prop)	
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement	50 112,17 €	65 878,00 €
024 Produit cessions				16 Remboursement emprunts et cautions	92 735,08 €	95 828,00 €
16 Opérations financières – emprunts nouveaux et cautions reçues	720,00 €			020 Dépenses imprévues		
13 Subvention d'équilibre		116 789,00 €		040 Opération d'ordre de transfert entre sections	18 360,00 €	18 360,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement				1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 529,00 €	58 529,00 €		001 déficit invest reporté		
001 Excédent invest reporté	106 705,68 €	4 748,00 €		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>161 207,25 €</b>	<b>180 066,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>165 954,68 €</b>	<b>180 066,00 €</b>				

Partie investissement, présentée à 180 066€.

Avec également en recette d'équipement, cette subvention d'équilibre à 116 789,00€.

Dans les dépenses, dans les 65 878 €, il y a des dépenses de bâtiment, de réparation de bâtiment tel qu'on a pu le faire sur Aubigné sur l'année passée, tel que nous avons encore à payer sur Guipel, la couverture... Donc, ce sont ce type de dépenses qui apparaissent dans cette ligne.

Avez-vous des questions ? Donc je propose au vote, le budget annexe commerce pour 2021. Alors c'est le même type de vote : c'est par chapitre en fonctionnement, chapitre et opération en investissement.

Qui ne prend pas part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe Chemin Renault

\*Retour de Madame Isabelle JOUCAN.

FONCTIONNEMENT				DEPENSES		
RECETTES	CA2020	BP2021		CA2020	BP2021	
002 Excédent reporté	280 128,28 €	280 129,00 €		023 Virement à la section d'investissement		280 129,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>280 128,28 €</b>	<b>280 129,00 €</b>		002 Déficit reporté		
	15557327,81	0,00 €		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>280 129,00 €</b>
					14363829,37	0,00 €
INVESTISSEMENT				DEPENSES		
	CA2020	BP2021 (rar+prop)		CA2020	BP2021 (rar+prop)	
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement		11 249,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		280 129,00 €		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
001 Excédent invest reporté				001 déficit invest reporté	268 879,45 €	268 880,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>280 129,00 €</b>		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>268 879,45 €</b>	<b>280 129,00 €</b>

Bon, il ne se passe plus rien sur ce budget annexe.

Donc je vais vous le proposer au vote. Alors j'ai demandé au service d'examiner cette année, une clôture de ce budget annexe.

Donc un fonctionnement qui est proposée à 280 129€ globalement et en investissement également. Je vous propose de valider cette proposition de budget. Qui ne prend pas part à ce vote ? qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe du SPANC.

BUDGET ANNEXE SPANC 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. General
70	Produits des services	255 784,89 €	287 500,00 €	012	Personnel
74	Dotations et participations			65	Autres charges gestion courante
75	Autre produits de gestion		10,00 €	66	Frais financiers
76	Produits financiers			67	Charges exceptionnelles
77	Produits exceptionnels	23 700,00 €	30 500,00 €	022	7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles
043	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
002	Excédent reporté	8 285,10 €	79 028,00 €	023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>287 769,99 €</b>	<b>397 038,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
		15557327,81	0,00 €		
				14363329,37	
				0,00 €	
INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement	
021	Virement de la section de fonctionnement		90 266,00 €	1063	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 125,86 €	2 862,00 €	27	Autres immos financières
041	Opérations patrimoniales –	0,00 €	0,00 €		
001	Excédent invest reporté	22 226,73 €	25 565,00 €	001	déficit invest reporté
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>29 352,59 €</b>	<b>118 693,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
				3 788,38 €	
				118 693,00 €	

En fonctionnement, dans les produits des services, naturellement, c'est toutes les prestations qui sont assurées auprès des habitants du territoire par le service du SPANC, dont les charges à caractère général et les prestations de contrôle principalement.

Des coûts de personnel apparaissent également au budget.

Dans les autres charges de gestion courante dans les 82 010 € il y a bien là la dépense de reversement de 80 000€ au Budget principal en investissement donc.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 397 038 €.

Le budget d'investissement est proposé à l'équilibre à 118 693€, avec de très faibles dépenses d'équipement prévisionnel.

Et puis une ligne d'équilibre qui apparaît également à 116 693 €.

Apparaît également la possibilité pour l'année prochaine que ce budget annexe du SPANC puisse rembourser la totalité de l'avance qui avait été faite à sa création avec les 90 266 € là qui apparaissent en termes de virement de la section de fonctionnement.

Avez-vous des questions ? Je vous propose donc la validation en vous demandant de valider cette proposition de budget annexe pour le SPANC. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

\*Sortie de Monsieur Pascal DEWASMES.

Budget annexe du chantier d'insertion.

**BUDGET ANNEXE CHANTIER D'INSERTION 2021 – VUE SYNTHETIQUE**

FONCTIONNEMENT							
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Attenuation de charges	4 422,59 €		011	Charges a caract. General	55 251,47 €	65 680,00 €
70	Produits des services	41 624,00 €	40 000,00 €	012	Personnel	198 375,42 €	201 600,00 €
74	Dotations et participations	164 747,36 €	172 425,00 €	65	Autres charges gestion courante	606,20 €	
75	Autre produits de gestion	1,63 €		66	Frais financiers		
76	Produits financiers			67	Charges exceptionnelles		
77	Produits exceptionnels	58 722,00 €	43 558,00 €	022	Depenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 661,00 €	1 749,00 €
002	Excédent reporté			023	Virement à la section d'investissement		
			13 046,00 €	002	Deficit reporté	577,93 €	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>269 517,58 €</b>	<b>269 029,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>256 472,02 €</b>	<b>269 029,00 €</b>
		15557327,81	0,00 €			14363829,37	0,00 €

  

INVESTISSEMENT							
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement			82 940,00 €	Total dépenses d'équipement		3 574,10 €	86 925,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 661,00 €	1 749,00 €				
001	Excédent invest reporté	4 148,46 €	2 236,00 €	001	déficit invest reporté		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 809,46 €</b>	<b>86 925,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 574,10 €</b>	<b>86 925,00 €</b>

*Donc en fonctionnement, apparaît, dans les dépenses, le personnel, bien entendu, des charges à caractère général lié au l'entretien de matériel.*

*Dans les recettes, les produits des services, les prestations sont payantes. Dotations et participations, ce sont les différentes aides que nous percevons.*

*Et en produit exceptionnel, la subvention d'équilibre à 43 558 €.*

*Budget est proposé à l'équilibre à 269 029 €.*

*En investissement, il est proposé à 86 925 €.*

*Dans les dépenses d'équipement : des matériels et d'outillages, il y a, entre autres le règlement du camion d'équipe que nous avons validé en fin d'année dernière, mais qui a été livré en début de cette année. Donc le règlement du paiement de ce camion apparaît effectivement là.*

*Avec une subvention du budget principal de 82 940€ pour pouvoir assurer le paiement de l'achat de ce camion d'occasion.*

*Avez-vous des questions ?*

*Je vous le soumetts au vote.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Le budget annexe Domaine de Boulet.*

BUDGET ANNEXE DOMAINE DE BOULET 2021 – VUE SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
	CA2020	BP2021		CA2020	BP2021
013			011	377 778,27 €	151 000,00 €
Atténuation de charges			Charges à caract. General		
70	140 859,85 €	230 000,00 €	012		265 500,00 €
Produits des services			Personnel		
74			65	818,04 €	1 200,00 €
Dotations et participations			Autres charges gestion courante		
75			66	5 704,22 €	9 237,00 €
Autre produits de gestion			Frais financiers		
76			67	2 208,33 €	
Produits financiers			Charges exceptionnelles		
77	90 000,00 €	422 520,00 €	022		1 000,00 €
Produits exceptionnels			Dépenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		
042	28 518,00 €	28 518,00 €	042	62 412,17 €	63 319,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections			Opérations d'ordre de transfert entre sections		
002			023		
Excédent reporté			Virement à la section d'investissement		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 377,85 €</b>	<b>681 038,00 €</b>	002	237,95 €	189 782,00 €
	15557327,81	0,00 €	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>449 158,98 €</b>	<b>681 038,00 €</b>
				14363829,37	0,00 €

  

INVESTISSEMENT					
	CA2020	BP2021 (rar+prop)		CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement			Total dépenses d'équipement		
	23 034,00 €	99 750,00 €		32 183,17 €	441 700,00 €
024			16	28 449,24 €	27 244,00 €
Produit cessions			Remboursement emprunts et cautions		
16		186 000,00 €	020		
Opérations financières – emprunts nouveaux et cautions reçues			Dépenses imprévues		
13		152 098,00 €	040	28 518,00 €	28 518,00 €
Subvention d'équilibre			Opération d'ordre de transfert entre sections		
021		0,00 €	1068		
Virement de la section de fonctionnement			Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
040	62 412,17 €	63 319,00 €			
Opérations d'ordre de transfert entre sections					
001			001		3 705,00 €
Excédent invest reporté			déficit invest reporté		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>85 446,17 €</b>	<b>501 167,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>89 150,41 €</b>	<b>501 167,00 €</b>

En fonctionnement, un budget à 681 038€, avec en recette de fonctionnement les prestations, les produits des services pour 230 000€.

En produit exceptionnel. 422 520€ : subvention d'équilibre du budget principal à la fois pour combler le déficit 2020 et en prévision d'un déficit 2021.

En dépenses

Ce qui est à comparer en fait, ce sont les charges à caractère général, les 151 000 € plus les charges de personnel de 265 500 € qui depuis cette année sont séparées sur chaque budget avec effectivement la ligne « personnel » qui dans le compte administratif 2020 sont globalisés à 377 778 €.

En investissement, dans les dépenses d'équipements, on trouve pour 441 700 € des travaux de réalisation du projet nautique intégré pour lesquels nous avons été retenus par la région Bretagne.

Et en face, nous avons une subvention en prévision de recettes de 99 750 €.

En plus des travaux proprement dits d'aménagement du site, il y a l'achat de matériel nautique, de la signalétique... Les travaux à proprement dits, de mémoire, d'aménagement du site dans le projet de budget sur les 441 000€ sont à 340 000€.

Un emprunt de 186 000€ dans les recettes.

Et une subvention d'équilibre à 152 998€.

Donc en investissement, un budget à 501 167 €.

Avez-vous des questions ?

Je vous soumetts donc au vote pour valider ce budget annexe domaine de boulet 2021. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe Énergies

**BUDGET ANNEXE SPIC ENERGIE RENOUVELLABLE 2021 – VUE SYNTHETIQUE**

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général	156,95 €	200,00 €
70	Produits des services	3 703,84 €	12 850,00 €	012	Personnel		
75	Autre produits de gestion			66	Frais financiers	508,15 €	442,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 625,00 €
002	Excédent reporté	5 107,99 €	8 147,00 €	023	Virement à la section d'investissement		17 730,00 €
				002	Déficit reporté		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 811,83 €</b>	<b>20 997,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>665,10 €</b>	<b>20 997,00 €</b>
		15557327,81	0,00 €			14363829,37	0,00 €

  

INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
<b>Total recettes d'équipement</b>				<b>Total dépenses d'équipement</b>			50 000,00 €
024	Produit cessions			16	Remboursement emprunts et cautions	2 677,74 €	2 743,00 €
16	Opérations financières – emprunts nouveaux et cautions reçues		25 464,00 €	020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de fonctionnement		17 730,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 625,00 €				
001	Excédent invest reporté	9 601,42 €	6 924,00 €	001	déficit invest reporté		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 601,42 €</b>	<b>52 743,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 677,74 €</b>	<b>52 743,00 €</b>

Budget qui rassemble l'ensemble des productions d'énergie renouvelable que nous avons dont nous sommes propriétaires sur le territoire de la communauté de communes et à la fois des panneaux photovoltaïques et aussi un peu d'éolien.

Donc en fonctionnement à 20 997€. Et en investissement 52 743 €

Prévisionnel de 50 000€ en dépenses d'investissement pour de nouvelles installations.

Et puis en recette, sur cette partie-là, un emprunt à hauteur de 50 % des 50 000€, de 25 464€ est inscrit.

Donc en investissement, un total de ce budget à 52 743 €.

Avez-vous des questions ?

Je soumetts au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

\*Retour de Monsieur Pascal DEWASMES.

Budget annexe ateliers relais.

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général	28 544,31 €	44 000,00 €
70	Produits des services	6 032,78 €		012	Personnel		
74	Dotations et participations			65	Autres charges gestion courante	4 080,00 €	
75	Autre produits de gestion	54 140,58 €	47 910,00 €	66	Frais financiers	3 881,39 €	3 580,00 €
77	Produits exceptionnels	15 309,96 €		022	Dépenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 197,17 €	12 199,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 267,50 €	30 762,00 €
002	Excédent reporté	32 682,01 €	52 590,00 €	023	Virement à la section d'investissement		29 357,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>120 362,50 €</b>	<b>112 699,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>67 773,20 €</b>	<b>112 699,00 €</b>
		15557327,81	0,00 €			14363829,37	0,00 €

  

INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>67 547,79 €</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>16 925,50 €</b>	<b>537 595,00 €</b>
024	Produit cessions			16	Remboursement emprunts et cautions	26 788,32 €	25 334,00 €
16	Opérations financières – emprunts nouveaux et cautions reçues	1 033,88 €	350 000,00 €	020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de fonctionnement		29 357,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 197,17 €	12 199,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 267,50 €	30 762,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
001	Excédent invest reporté	79 070,08 €	123 009,00 €	27	Autres immos financières		318 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>178 919,25 €</b>	<b>893 128,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>55 910,99 €</b>	<b>893 128,00 €</b>

Alors dans ce budget annexe sont regroupés les ateliers relais de Emergence à Andouillé-Neuville, de la Hémetière sur Saint Aubin d'Aubigné et des Landelles à Melesse.

En fonctionnement, les recettes de loyer apparaissent en « autres produits de gestion », 47 910 €.

En dépense, les charges de d'entretien.

Donc, un budget de fonctionnement qui s'équilibre à 112 699€.

En investissement, apparaît en recette 360 000€, qui correspond à la vente d'un atelier relais de la Hémetière.

Un emprunt pour 350 000 €, pour venir équilibrer en dépenses d'équipement les 537 595 €. Je rappelle pour tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier-là, une provision de création d'un atelier relais neuf pour 350 000€ est prévue.

Et puis également une opération d'équilibre entre budgets du foncier d'Emergence, si j'ai bien écouté ce que Philippe m'a expliqué sur l'Ecoparc.

Et toujours en dépenses dans l'investissement dans « autres immo financières », les 318 000 correspondant au remboursement de l'avance de ce budget annexe au budget principal que nous proposons d'inscrire tel qu'on l'a travaillé en préparation au moment ou justement nous allons encaisser la vente de l'atelier relais qui a été vendu?

Un budget, qui en l'investissement, s'équilibre à 893 128 €.

Donc, ces opérations, vous l'avez noté à travers mes propos, concernent à la fois ce qui s'est produit sur la Hémetière avec la vente d'un atelier relais et ce qui est de prévu de réaliser sur l'Ecoparc.

Il n'y a pas de question ?

Je soumetts à votre vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe filière bois.

BUDGET ANNEXE FILIERE BOIS 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
RECETTES	CA2020	BP2021	DEPENSES	CA2020	BP2021
013 Atténuation de charges			011 Charges à caract. Général	5 390,07 €	28 287,00 €
70 Produits des services	4 877,23 €	12 500,00 €	012 Personnel		
74 Dotations et participations			65 Autres charges gestion courante		10,00 €
75 Autre produits de gestion		10,00 €	66 Frais financiers		
77 Produits exceptionnels		17 300,00 €	Depenses imprévues – Max 022 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		1 000,00 €
002 Excédent reporté			023 Virement à la section d'investissement		
			002 Déficit reporté		513,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 877,23 €</b>	<b>29 810,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 390,07 €</b>	<b>29 810,00 €</b>
	15557327,81	0,00 €		14363829,37	0,00 €
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA2020	BP2021 (rar+prop)		CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement			Total dépenses d'équipement		10 000,00 €
16 Opérations financières – emprunts nouveaux et cautions reçues	10 000,00 €		020 Dépenses imprévues		
021 Virement de la section de fonctionnement			1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
001 Excédent invest reporté		10 000,00 €	001 déficit invest reporté		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Donc apparaît 17 300 € dans les recettes de fonctionnement de subvention d'équilibre que j'ai évoqué tout à l'heure qui viennent s'additionner à 12 500 € de prévision de produits des services et en dépenses, les 28 287 € sont principalement, je cherche Frédéric du regard, des prestations de services et de location de matériel qui permettent de commencer à faire fonctionner la plateforme de la filière bois.

En investissement, c'est uniquement une provision avec une d'avance de trésorerie dans la partie recette.

Le fonctionnement est à 29 810 €

L'investissement à 10 000 €.

Pas de questions. Je soumetts votre vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe de la zone d'activités de Cap Malo.

BUDGET ANNEXE CAP MALO 2021 – VUE SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général		35 000,00 €
74	Dotations et participations	12 489,36 €		65	Autres charges gestion courante		37 000,00 €
75	Autre produits de gestion			66	Frais financiers	303,76 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	303,76 €		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	303,76 €		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	303,76 €	
002	Excédent reporté	1 133 179,76 €	1 145 670,00 €	023	Virement à la section d'investissement		1 073 670,00 €
				002	Déficit reporté		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 146 276,64 €</b>	<b>1 145 670,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>607,52 €</b>	<b>1 145 670,00 €</b>
		15557327,81	0,00 €			14363829,37	0,00 €

  

INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement			10 000,00 €
024	Produit cessions			16	Remboursement emprunts et cautions	54 000,00 €	
27636	Autres immos financières		479 698,00 €	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement		1 073 670,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	303,76 €	
001	Excédent invest reporté			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 553 368,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 499 063,77 €</b>	<b>1 553 368,00 €</b>
						1 553 367,53 €	1 563 368,00 €

Il s'agit de Cap Malo tel que nous le visualisons tous, tel qu'il est aujourd'hui.

En fonctionnement, un budget à 1 145 670 €.

Avec en dépense, dans les charges à caractère général 35 000 € parce que nous prévoyons de clôturer le contrat financier de ZAC sur 2021 donc, dans les 35 000,00€ à la fois des charges de d'avocat, de notaire....

Dans les autres charges de gestion courante, il reste au PAE à verser 37 000€ à la commune de Melesse pour clôturer l'ensemble du contrat financier de la ZAC.

En investissement, rien de particulier, il n'y a pas de mouvement sur cette partie-là, sur les 1 563 368.

Je peux le soumettre au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget de la zone d'activité des Olivettes 2, située à Melesse.

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général		190 000,00 €
75	Autre produits de gestion			66	Frais financiers	386,98 €	2 484,00 €
76	Produits financiers			67	Charges exceptionnelles		
77	Produits exceptionnels		33 599,00 €	022	7,5 % des dépenses réelles provisionnelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	386,98 €	192 484,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	386,98 €	2 484,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	386,98 €	2 484,00 €
002	Excédent reporté			023	Virement à la section d'investissement		
				002	Déficit reporté	33 599,00 €	33 599,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>773,96 €</b>	<b>228 567,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 372,96 €</b>	<b>228 567,00 €</b>
		15557327,81	0,00 €			14363829,37	0,00 €

  

INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement			
024	Produit cessions			16	Remboursement emprunts et cautions	22 157,29 €	21 308,00 €
27636	Autres immos financières		438 529,00 €	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement			040	Opération d'ordre de transfert entre sections	386,98 €	192 484,00 €
001	Excédent invest reporté			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>438 529,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>201 922,00 €</b>	<b>224 467,00 €</b>
						224 466,27 €	438 259,00 €

En fonctionnement au chapitre 11, 190 000 € dans lesquels est inscrit 125 000€ de quote-part de la communauté de communes à la réalisation du giratoire sur la RD 82 à l'entrée de la zone d'activité



BUDGET ANNEXE JUSTICE 2021 – VUE SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général		132 000,00 €
77	Produits exceptionnels		933,00 €	022	Dépenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		132 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
002	Excédent reporté			023	Virement à la section d'investissement		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>132 933,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>932,86 €</b>	<b>132 933,00 €</b>
		15557327,81	0,00 €			14363929,37	0,00 €
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement			
27636	Autres immos financières		413 911,00 €	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement			040	Opération d'ordre de transfert entre sections		132 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
001	Excédent invest reporté			27636	Autres immos financières		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>413 911,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>281 910,14 €</b>	<b>413 911,00 €</b>

En fonctionnement, dans les charges à caractère général dans les dépenses, il nous est nécessaire pour 132 000 € de racheter aux communes le foncier qui leur appartient, il y a encore une parcelle sur Sens-de-Bretagne et sur le Chatelier à Montreuil-le-Gast.

Il n'y a pas de choses nouvelles sur ce budget de l'ensemble baptisé « zone d'activité de la Justice » mais qui, qui rassemble plusieurs petites opérations.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le budget de la zone d'activités de la Bourdonnais implantée sur la commune de la Mézière.

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES		CA2020	BP2021
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général	58 986,06 €	847 000,00 €
70	Produits des services	478 528,35 €	682 000,00 €	012	Personnel		
75	Autre produits de gestion	5 400,00 €		66	Frais financiers	15 199,79 €	18 139,00 €
77	Produits exceptionnels	192,85 €		022	Dépenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 185,85 €	865 139,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 528,35 €	682 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 199,79 €	18 139,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 199,79 €	18 139,00 €
002	Excédent reporté	255 451,31 €	261 045,00 €	023	Virement à la section d'investissement		261 045,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>828 958,15 €</b>	<b>1 826 323,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>567 913,99 €</b>	<b>1 826 323,00 €</b>
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
		CA2020	BP2021 (rar+prop)			CA2020	BP2021 (rar+prop)
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement			
024	Produit cessions			16	Remboursement emprunts et cautions	439 590,30 €	438 612,00 €
27636	Autres immos financières		1 445 202,00 €	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement		261 045,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	74 185,85 €	865 139,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 528,35 €	682 000,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
001	Excédent invest reporté			27636	Autres immos financières		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>478 528,35 €</b>	<b>2 388 247,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 049 247,81 €</b>	<b>1 084 496,00 €</b>

Donc en fonctionnement, budget de 1 826 323 €.

Produits des services de 682 000€, c'est la vente des terrains en cours pour lesquelles nous avons plusieurs « accroches » avec lesquelles nous discutons fortement.

Dans la partie dépenses, 847 000 €, dans lesquels il y a le rachat de ce que certains ici peuvent connaître en la dénomination de la « maison Mariault ». C'est une opération qui avait été demandée par la communauté de communes à l'Établissement Public Foncier de Bretagne d'intervenir pour acheter ce foncier.

En fin d'année, compte tenu de la clôture de contrat de portage financier par l'EPFB racheter le PF, nous serons amenés à devoir racheter cette maison.

Je pense que ce sont les points principaux qu'il est important de souligner.

Le budget d'investissement à 2 380 247 €.

Donc là, au fur à mesure que les terrains se vendent, et bien c'est progressivement les remboursements d'emprunts qui se font.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le budget de la zone d'activité le Châtelier à Montreuil-le-Gast :

BUDGET ANNEXE CHATELIER 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
RECETTES	CA2020	BP2021	DEPENSES	CA2020	BP2021
70 Produits des services		187 626,00 €	012 Personnel		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		187 626,00 €
002 Excédent reporté	9 218,69 €	9 219,00 €	023 Virement à la section d'investissement		9 219,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 218,69 €</b>	<b>196 845,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>196 845,00 €</b>
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA2020	BP2021 (rar+prop)		CA2020	BP2021 (rar+prop)
<b>Total recettes d'équipement</b>			<b>Total dépenses d'équipement</b>		
021 Virement de la section de fonctionnement		9 219,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		187 626,00 €	27636 Autres immos financières		
001 Excédent invest reporté			001 déficit invest reporté	196 844,27 €	196 845,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>196 845,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>196 844,27 €</b>	<b>196 845,00 €</b>

Donc il n'y a pas d'élément particulier si ce n'est inscrit au budget 2021 en fonctionnement, en produits des services, la vente du foncier à la commune.

Donc, un budget de fonctionnement équilibré à 196 845 € et un budget d'investissement à 196 845 €

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le budget de la zone d'activité des Olivettes à Melesse :

BUDGET ANNEXE OLIVETTES 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
RECETTES	CA2020	BP2021	DEPENSES	CA2020	BP2021
013 Atténuation de charges			011 Charges à caract. Général	1 766,00 €	3 000,00 €
70 Produits des services		33 000,00 €	012 Personnel		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 766,00 €	3 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 000,00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
002 Excédent reporté	35 300,00 €	35 300,00 €	023 Virement à la section d'investissement		35 300,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>37 066,00 €</b>	<b>71 300,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 766,00 €</b>	<b>71 300,00 €</b>
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA2020	BP2021 (rar+prop)		CA2020	BP2021 (rar+prop)
<b>Total recettes d'équipement</b>			<b>Total dépenses d'équipement</b>		
27636 Autres immos financières		358 234,00 €	Opérations pour compte de tiers		
021 Virement de la section de fonctionnement		35 300,00 €	040 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 766,00 €	3 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 000,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)		
001 Excédent invest reporté			27636 Autres immos financières		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>426 534,00 €</b>	001 déficit invest reporté	421 768,00 €	423 534,00 €
			<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>423 534,00 €</b>	<b>426 534,00 €</b>

Donc, produit des services en fonctionnement, vente de terrain, 33 000 €, c'est le dernier terrain qui apparaît en mouvement dans cette prévision de budget de 426 534 € au total en investissement et de 71 300 € en fonctionnement.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le budget annexe, le la zone d'activité de Beauséjour sur la commune de La Mézière.

BUDGET ANNEXE BEAUSEJOUR 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
70	Produits des services	1,76 €		012	Personnel
74	Dotations et participations			65	Autres charges gestion courante
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
002	Excédent reporté	78 016,12 €		023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>78 017,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 721,20 €		27636	Autres immos financières
001	Excédent invest reporté			001	déficit invest reporté
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 721,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	

Pour information. Une délibération reste à prendre pour le clôturer. C'est bien ça, Philippe ?

Suite au vote du CA qui a été fait, il va donc maintenant être possible d'engager la clôture de ce budget annexe, ce qui nous amènera donc à prendre une délibération.

Donc formellement, parce qu'il n'est pas encore clos, Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe de la zone d'activité Cap Malo 3.

BUDGET ANNEXE CAP MALO 3 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
77	Produits exceptionnels		46 945,00 €	022	Depenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement
002	Excédent reporté			023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>46 945,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement	
27636	Autres immos financières		20,00 €	Opérations pour compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)
001	Excédent invest reporté			001	déficit invest reporté
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	

Bon, c'est une étude qui a démarré, mais qui n'est pas allée très loin pour l'instant. Donc il n'y a pas d'élément particulier

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe, Croix Couverte.

BUDGET ANNEXE CROIX COUVERTE 2021 – VUE SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. Général
70	Produits des services		8 200,00 €	012	Personnel
77	Produits exceptionnels		8 653,00 €	022	Dépenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
				002	Deficit reporté
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>17 853,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
				<b>8 652,47 €</b>	<b>17 853,00 €</b>

  

INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
27636	Autres immos financières		108 075,00 €	Opérations pour compte de tiers	
Recettes opérations pour compte de tiers				040	Opération d'ordre de transfert entre sections
021	Virement de la section de fonctionnement			041	Opérations patrimoniales
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 200,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)
041	Opérations patrimoniales –			27636	Autres immos financières
001	Excédent invest reporté			001	déficit invest reporté
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>116 275,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
				<b>115 274,91 €</b>	<b>115 275,00 €</b>

Apparaît en fonctionnement, produit des services, la dernière parcelle qui reste à vendre pour 8 200€. Un budget globalement en fonctionnement de 17 853 €, en investissement de 116 275 €. C'est également la dernière parcelle qui reste à vendre dans cette zone d'activité. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La zone d'activité de la Croix Couverte 2.

FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
013	Atténuation de charges			011	Charges à caract. General
70	Produits des services	3 064,96 €		012	Personnel
002	Excédent reporté	23 696,32 €	26 762,00 €	023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 761,28 €</b>	<b>26 762,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
				<b>0,00 €</b>	<b>26 762,00 €</b>

  

INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
27636	Autres immos financières		311 101,00 €	Opérations pour compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement		26 762,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Virement autofinancement)
001	Excédent invest reporté			001	déficit invest reporté
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>337 863,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
				<b>337 862,64 €</b>	<b>337 863,00 €</b>

Donc il n'y a pas d'élément particulièrement nouveau sur ce budget qui en investissement, est à 337 863 €. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Zone d'activité de la Hémetière 2.



Zone d'activité le Stand sur la commune de Montreuil-sur-Ille, donc.

BUDGET ANNEXE STAND 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
013	Atténuation de charges			65	Autres charges de gestion courante
					0,00 €
75	Autres produits de gestion courante		392 749,00 €	67	Charges exceptionnelles
					9 146,94 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
					409 904,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement
002	Excédent reporté	26 302,00 €	17 156,00 €	023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 302,00 €</b>	<b>409 905,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
				<b>9 146,94 € 409 905,00 €</b>	
INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement	
27636	Autres immos financières	9 146,94 €		Opérations pour compte de tiers	
				040 Opération d'ordre de transfert entre sections	
					0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			16	Emprunts et dettes
					216 448,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		409 904,00 €	27636	Autres immos financières
001	Excédent invest reporté			001	déficit invest reporté
					202 602,00 € 193 456,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 146,94 €</b>	<b>409 904,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
				<b>202 602,00 € 409 904,00 €</b>	

Budget que nous avons prévu de clôturer cette année.  
Avec donc en fonctionnement la subvention de clôture de 392 749 € qui est inscrite au budget.  
Et c'est le principal élément d'information sur le ce budget.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Budget annexe de la zone d'activité des 4 chemins sur Mouazé.

BUDGET ANNEXE 4 CHEMINS 2021 – VUE SYNTHETIQUE					
FONCTIONNEMENT					
RECETTES		CA2020	BP2021	DEPENSES	
013	Atténuation de charges			65	Autres charges de gestion courante
					4,00 €
75	Autres produits de gestion courante		235 300,00 €	67	Charges exceptionnelles
77	Produits exceptionnels	45,73 €		022	Dépenses imprévues – Max 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
					225 827,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement
002	Excédent reporté			023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>45,73 €</b>	<b>235 300,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
				<b>9 514,40 € 235 300,00 €</b>	
INVESTISSEMENT					
		CA2020	BP2021 (rar+prop)		
Total recettes d'équipement				Total dépenses d'équipement	
27636	Autres immos financières			Opérations pour compte de tiers	
				040 Opération d'ordre de transfert entre sections	
021	Virement de la section de fonctionnement			16	Emprunts et dettes
					57 511,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		225 827,00 €	1068	Excédents capitalisés
					45,73 €
001	Excédent invest reporté			001	déficit invest reporté
					168 269,44 € 168 316,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>225 827,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
				<b>168 315,17 € 225 827,00 €</b>	

Également en vue de clôture, avec autres produits de gestion courante, la subvention du budget principal de 235 300€ pour pouvoir clôturer ce budget.  
Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ceci clôt ce point de l'ordre du jour sur les budgets primitif 2021.

## 6) Conseil syndical du SMICTOM Valcobreizh – Représentants

Monsieur le Président : *Le point suivant, 6 je vous ai indiqué que je le retire de l'ordre du jour pour le réinscrire à un prochain conseil communautaire.*

\*Sortie de Monsieur Jacques RICHARD.

## **7) PAU - Création d'un poste permanent d'assistantat de pôle**

Monsieur le Président : *Emmanuel, si tu peux bien nous faire une présentation synthétique.*

Monsieur Emmanuel ELORE : On serait tenté de dire encore une création mais nenni, il s'agit tout simplement d'une mise en conformité puisqu'il est depuis 2018 pour des besoins qui s'était fait sentir sur le plan du fonctionnement par rapport à la charge de travail qu'il y avait.

On avait eu recours au CDG pour la mise en place pour nous déléguer un agent au service et depuis bien ces besoins sont avérés et ce qui est proposé aujourd'hui c'est de créer le poste sur lequel se trouve cet agent puisque jusqu'à maintenant nous payons au CDG les prestations fournies par cet agent, des prestations qui sont relativement élevés.

Donc le président nous propose de créer ce poste pour pouvoir régulariser les choses.

Le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale de ce grade complété du régime indemnitaire lié au poste.

Monsieur le Président : *Merci, Emmanuel.*

*Pas de question ? Je propose donc de valider cette création de poste permanent, tel que Emmanuel vient de nous présenter.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

## **8) Modification du tableau des effectifs lié à des avancements de grade**

Monsieur Emmanuel ELORE : Oui, donc le 23 février lors de notre délibération, vous vous en souvenez, nous avons décidé de revaloriser les agents par rapport à leur fonction. Donc il y a 2 types de choses, vous vous en souvenez il y avait l'avancement de grade d'une part et les promotions internes d'autre part.

À partir du moment où nous avons retenu ce principe il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Donc vous verrez que les personnes qui ont été retenues l'ont été en fonction des critères qui sont définis d'une part pour l'avancement de grade et d'autre part pour la promotion interne.

Il s'agit donc de régulariser les choses pour 5 personnes 4 personnes de catégorie C et une personne de catégorie A. Donc conformément à l'avis à l'autorité territoriale il convient de transformer les postes éligibles aux avancements de grade.

Le président donc propose de transformer ces postes à compter des dates proposées dans le tableau que nous avons là sous les yeux à savoir 4 personnes pour le 1er mai 2021 et une personne un agent au 1er janvier 2022.

Monsieur le Président : *Merci. Souhaitez-vous des demandes de précision?*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Je soumetts donc à votre vote la modification du tableau des effectifs liée aux avancements de grade des agents qui dont les fonctions sont récapitulées dans le tableau qui était inscrit à la note de synthèse :

POLE	Fonction	catégorie	Grade actuel	avancement	Date de modification de poste
Pôle ressource	Assistante de pôle	C	adjoint adm pal 2e cl 4eme éch	adjoint adm ppal 1e cl 1er ech	01/05/2021
Pôle solidarité	Accompagnante petite enfance	C	agent social 6 eme ech	agent social ppal 2eme cl 4eme ech	01/05/2021
Pôle solidarité	Accompagnante petite enfance	C	agent social 6 eme ech	agent social ppal 2eme cl 4eme ech	01/05/2021
Pôle solidarité	Auxiliaire de puériculture	C	Aux puer pal 2e cl 4eme ech	Aux puer pal 1 cl 1er ech	01/05/2021
Pôle eau et assainissement	Responsable de pôle	A	Ingénieur 4 ech	ingenieur ppal 1er ech	01/01/2022

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

## **9) Petites Villes de Demain - Convention adhésion et contrat de projet**

\*Retour de Monsieur Jacques RICHARD.

Monsieur le Président : *Donc, suite aux candidatures déposées avec l'accompagnement de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné c'était là la règle.*

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Suite à leur candidature déposée avec l'accompagnement de la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné, les communes de Melesse et La Mézière ont été retenues pour faire partie du programme « Petites Villes de Demain » réservé aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie. Ce programme va permettre aux collectivités choisies de renforcer leur fonction de centralité par la mise en œuvre de nouveaux projets structurants ou en accompagnant ceux déjà engagés qui prennent en considération la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation commerciale ou encore la préservation du patrimoine. Ce dispositif constitue un outil de la relance au service des territoires et a d'ailleurs vocation à s'articuler avec le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Val d'Ille-Aubigné. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement du changement et de transformation, renforcé par le Plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites Villes de Demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence de transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire et il est décliné et adapté localement.

Afin d'acter l'engagement de la Communauté de communes Val d'Aubigné et des deux communes-membres retenues pour ce programme à savoir Melesse et La Mézière, je propose au Conseil Communautaire d'approuver la signature d'une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». Cette convention d'une durée de 18 mois, qui est jointe en annexe de la présente délibération, a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention ;
- De présenter un succinct état des lieux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire, du comité de projet et des moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires de définir le fonctionnement général de la convention, de présenter un succès, un état des lieux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositif et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation et d'identifier les aides du programme nécessaire à l'élaboration la consolidation et la mise en œuvre du projet de territoire.

Concernant les principes d'organisation, la convention prévoit la mise en place d'un comité de projet qui pourrait être composé comme suit :

- moi-même, Président de la CCVIA et Maire de Melesse,
- M. Pascal GORIAUX, Vice-Président de la CCVIA au Développement économique, emploi et économie sociale et solidaire et Maire de La Mézière,
- Mme Isabelle LAVASTRE, Vice-Présidente de la CCVIA à l'Urbanisme et aménagement de l'espace,
- M. Alain MORI, adjoint au Maire de Melesse en charge de l'Urbanisme et développement économique,
- M. Laurent RABINE, adjoint au Maire de La Mézière en charge du Bâtiment et de l'accessibilité,
- M. Benjamin LEON, conseiller municipal de Melesse délégué à la Démarche agenda 2030, développement durable et solidaire,

- M. Gilles RIEFENSTAHL, adjoint au Maire de La Mézière en charge de l'Environnement, de la voirie et du développement durable,
- Le ou la Chef.fe de projet,
- M. le Sous-Préfet d'arrondissement ou son représentant,
- M. le Directeur de la direction départementale des territoires et de la mer ou son représentant,
- Un.e élu.e du Département désigné.e par le Président du Conseil départemental et par un.e représentant.e de l'agence départementale concernée,
- les partenaires financiers et les partenaires techniques locaux

En termes d'ingénierie, le projet sera piloté et animé par un chef de projet « Petites Villes de Demain » qui sera recruté par la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Ce poste peut être financé à 75 % par la Banque des Territoires (25%) et l'ANCT (50%) avec un plafond de 45 000 €.

Il est proposé que les 25 % restant à financer soient pris en charge, à parts égales, par les deux communes intégrées au programme PVD, Melesse et La Mézière, dans la limite du plafond de subvention susmentionné. Vu que ce poste est une composante du dispositif Petite Ville de demain, faisant l'objet de cofinancements, il vous est proposé de créer un contrat de projet de 36 mois à compter du 1er juin 2021. Après vacance de poste contractuel, il vous sera proposé ultérieurement les modalités exactes de ce contrat de projet.

Monsieur le Président : *Sur les 18 premiers mois, il est demandé par ce contrat, Petites villes de demain, que soit élaboré le projet à l'issue duquel la convention d'adhésion sera traduite dans la formalisation d'une opération de revitalisation territoriale qui s'inscrira elle-même dans le contrat de relance cette transition écologique. Contrat de relance et de transition écologique, qui est mentionné dans la présentation cette convention d'adhésion dont le périmètre de notre EPCI a été retenu par le préfet pour être le périmètre de contrat de relance et de transition écologique sur le Val d'Ille Aubigné, et dont nous avons à proposer au service de l'état d'ici le 30 juin de cette année, une première version de ce contrat de relance et de transition écologique. Les délais sont courts, mais nous y travaillons. Nous avons déjà échangé en conférence des maires au moins à 2 reprises sur le sujet, donc la première version de ce document contrat de relance et de transition écologique est en cours d'écriture et sera naturellement présenté à la validation du conseil communautaire.*

*Ceci pour dire que les opérations lancées par l'état viennent un peu comme des poupées russes s'imbriquées les unes dans les autres.*

*Avez-vous des questions avant que je vous propose la validation ?*

Madame Carole Hamon : *Pas une question mais plutôt une remarque je souhaitais simplement dire que je regrette que la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné ne se soit pas positionnée sur cet appel à projet, puisque au-delà de la commune en elle-même évidemment ça signifie qu'elle ne joue pas son rôle de centralité donc ce qui va léser les territoires alentour et je le regrette tout simplement.*

Monsieur le Président : *Jacques (RICHARD) veut prendre la parole.*

Monsieur Jacques RICHARD : *Oui on s'y est pris tardivement certes, on s'y est pris en janvier, notre demande est toujours en attente d'après renseignement auprès du député de notre sixième circonscription, Thierry Benoît. Il a contacté Madame Jacqueline Gourault Ministre de la cohésion des territoires en nous précisant qu'il y aurait une deuxième vague au cours de l'année donc nous sommes les seuls de la périphérie rennaise à être sur la liste d'attente et nous attendons un raccrochement sur cette sur cette « Petites villes de demain » en sachant qu'il n'y a que 27 communes dans le département qui ont été recensées donc il y aura une deuxième vague d'après Madame Jacqueline Gourault mais il faut patienter.*

Madame Carole Hamon : *Voilà, donc on attend, on regarde les trains passer comme d'habitude.*

Monsieur le Président : *Ceci n'empêche pas que, au-delà de ça, je vous ai laissé faire l'échange, que dans l'élaboration du CRTE, l'ensemble des communes ont, y compris Saint-Aubin-d'Aubigné, je dis bien l'ensemble des communes de la communauté de communes seront associées, impliquées.*

*S'il n'y a pas d'autre demande de précision, je vous propose donc d'approuver la participation de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au programme « Petites Villes de demain », d'approuver la composition du comité de projet telle que décrite dans les développements ci-avant ; d'approuver la répartition retenue pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ; d'approuver le projet de convention qui est joint en annexe de la présente délibération et autoriser M. le Président à signer ce document ainsi que tout avenant qui pourrait intervenir ultérieurement ; de m'autoriser à engager toute démarche, solliciter toute subvention et tout financement et à signer toute décision garantissant la bonne mise en œuvre et exécution du programme, d'approuver la création d'un poste en contrat de projet de 36 mois à compter du 1er juin 2021 pour assurer les missions de chef de projet « Petites Villes de Demain ».*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD s'abstient. Je vous remercie. Donc validé.*

## **10) Contentieux - ZAD de Beaucé - Protocole d'accord transactionnel**

Monsieur le Président : *Si vous voulez bien passer un micro, Isabelle. Proposition d'un protocole d'accord transactionnel Isabelle, s'il te plaît.*

Madame Isabelle LAVASTRE donne lecture de la note :

La Zone d'aménagement différé (ZAD) est un outil de maîtrise foncière à moyen et long terme. Elle permet aux collectivités locales, via l'utilisation du droit de préemption, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière des terrains où il est prévu à plus ou moins long terme une opération d'aménagement. Par voie de conséquences, cela évite que l'annonce d'un projet ne favorise une hausse artificielle des valeurs foncières susceptible de compromettre sa réalisation.

La ZAD peut être instaurée, pour une durée de 6 ans renouvelable, dans les zones urbaines, agricoles ou naturelles délimitées par le Plan Local d'Urbanisme. La création d'une ZAD doit être compatible avec le SCoT.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit la possibilité pour les EPCI de créer des ZAD, par délibération motivée, après avis favorable des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération DEL\_2019\_371, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a créé 5 ZAD :

- ZAD ouest de Beaucé située à La Mézière de 60 376 m<sup>2</sup>,
- ZAD Secteur nord de zone d'activité de la Troptière située à Vignoc de 10 434 m<sup>2</sup>,
- ZAD extension de la Bretèche située à Saint Symphorien de 8 104 m<sup>2</sup>,
- ZAD Extension sud-ouest du bourg située à La Mézière de 103 672 m<sup>2</sup>
- ZAD Extension sud située à Mouazé de 25 069 m<sup>2</sup>.

Recours gracieux et contentieux

Par un courrier daté du 6 février 2020, deux propriétaires (Monsieur Bruno SEVESTRE et Madame Béatrice MAURICE) ont formé un recours gracieux tendant à ce que l'autorité administrative retire la délibération du 10 décembre 2019, en ce qu'elle approuve la création de la ZAD Ouest de Beaucé à la Mézière.

Il sera rappelé à ce stade qu'au terme de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, les délais à l'issue desquels une décision de l'administration doit intervenir ou est acquis implicitement et qui n'ont pas expiré avant le 12 mars 2020 ont été, à cette date, suspendus jusqu'au 23 juin 2020.

S'estimant confrontés à une décision tacite de rejet de ce recours gracieux, Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE ont régularisé le 2 juin 2020 auprès du Tribunal Administratif de RENNES une requête introductive d'instance tendant à l'annulation de la délibération du 10 décembre 2019 approuvant la zone d'aménagement différé ouest de Beaucé sur le territoire de la commune de La Mézière.

Cette instance est pendante auprès du Tribunal administratif de Rennes (n° 2002221).

Par une décision du 6 juillet 2020, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a rejeté le recours gracieux formé par Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE.

Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE ont régularisé le 2 septembre 2020 auprès du Tribunal Administratif de RENNES une seconde requête introductive d'instance tendant à l'annulation de la décision du 6 juillet 2020 par laquelle le président de la communauté de communes de Val d'Ille - Aubigné a rejeté leur recours gracieux formé contre la délibération du 10 décembre 2019 approuvant la zone d'aménagement différé ouest de Beaucé sur le territoire de la commune de La Mézière.

Cette instance est pendante auprès du Tribunal administratif de Rennes (n° 2003751).

Depuis, les parties et leurs conseils se sont rapprochés et, à la l'issue des discussions et concessions réciproques, ont décidé de mettre fin à leurs différends et d'arrêter entre elles un protocole d'accord transactionnel.

Le projet de protocole est en pièce jointe. Il prévoit notamment que :

- La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné accepte de modifier le périmètre de la ZAD Ouest de Beaucé, selon le plan ci-joint.
- Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE s'engagent à renoncer à la poursuite des deux procédures en cours devant le Tribunal Administratif de RENNES, par le dépôt de deux mémoires en désistement.
- Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE s'engagent par ailleurs à renoncer à toute contestation dirigée à l'encontre du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 février 2020 en ce qui concerne les dispositions de ce PLUi relatives à la ZAD Ouest de Beaucé.

Il est proposé de :

- valider le protocole transactionnel entre d'une part la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et d'autre part Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE, ci-annexé,

- autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel ci-annexé.

Monsieur le Président : *Merci. Avez-vous des demandes de précisions ? Bien, je soumetts donc vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

### **11) Aides spécifiques à la rénovation de l'habitat - Evolution**

Monsieur Jacques RICHARD : *Ça concerne l'évolution des aides spécifiques qu'on octroyait auparavant.*

Monsieur Jacques RICHARD donne lecture de la note :

Par Délibération 272/2019 du Conseil communautaire du 9 juillet 2019, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a validé les aides spécifiques aux travaux de rénovation pour tous publics : l'élargissement de la « Prime indépendance énergétique », la création de la « Prime solaire » et de la « Prime rénovation performante B+ » ainsi que la modification de la « Prime accession-rénovation ».

Au vu du nouveau contexte d'aides au niveau national pour ces travaux, suite à des réflexions en interne sur le rôle incitatif de ces primes à ce jour et les économies potentielles pour l'EPCI, ainsi qu'une consultation en Commission Habitat du 02/02/2021, Monsieur le Président propose de revoir le dispositif comme suit :

#### 1. PRIME BOIS DE CHAUFFAGE

Rappel des conditions actuelles :

Remplacement d'un ancien chauffage au bois (amélioration de la performance énergétique et de la qualité de l'air) ou d'un ancien chauffage « conventionnel » (fioul, propane/butane, gaz, électrique).

Cette aide est conçue sous le format d'un remboursement d'achat pour la consommation d'un combustible issu de la biomasse, sans critère de revenus.

- 1 000 maximum en cas d'installation d'appareils individuels à bois (remboursement € sur 3 ans)
- 2 000 € maximum en cas d'installation de chaudières à bois (remboursement sur 3 ans)

Conditions d'octroi :

- Occupants ou bailleurs installant un chauffage principal au bois ou remplaçant l'ancien
- Ancienneté du chauffage existant : 10 ans chaudières ou chauffage bois / 2 ans électricité
- Nouvel appareil bois Flamme Verte 7\* ou équivalent installé par artisan RGE
- Exigence de qualité ou de reconnaissance locale pour le bois de chauffage
- Cumulable aides Anah, crédit d'impôt et prime accession-rénovation

Proposition d'évolution :

Depuis le 01/01/2020 une aide de l'État MaPrimeRénov (MPR) pour le public aux revenus « très modestes » et « modestes » cumulable avec les certificats d'économie d'énergie (CEE) a été mise en place. Cette prime a été élargie en 2021 aux ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, ce qui limite fortement le reste à charge pour les travaux d'installation d'appareils individuels à bois.

Dans un objectif d'économie pour l'EPCI et de meilleure articulation avec les nouvelles aides nationales, le Président propose de modifier les conditions de la « Prime bois de chauffage » de façon à rendre inéligibles à la prime de 1 000 € pour l'installation d'appareils individuels à bois les ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, à savoir les ménages « intermédiaires » et « autres ».

#### 2. PRIME RENOVATION PERFORMANTE B+

Rappel des conditions actuelles :

Aide à la réalisation de rénovations atteignant l'étiquette « B ». Agir obligatoirement sur l'enveloppe + système de chauffage + ventilation

Subvention à l'investissement, sans critère de revenus :

- Aide de 20 % de l'investissement, plafonnée à 10 000 €
- Sur-prime de 2500 € en cas de labellisation BBC

Conditions d'octroi :

- Logements datant d'avant la RT2005
- Occupants ou bailleurs réalisant des travaux permettant d'atteindre l'étiquette B
- Obligation de réaliser un test d'étanchéité à l'air à la fin des travaux
- Isolation, ventilation et équipements respectant les critères CITE et posés par des artisans RGE
- Cumulable aides Anah, CEE et CITE mais non cumulable avec les autres aides spécifiques CCVIA

Proposition d'évolution :

Avec les aides nationales MaPrimeRenov et CEE depuis 2021, l'effet levier de l'aide de la CCVIA et son effet incitatif pourrait se retrouver renforcé, notamment pour les ménages les plus modestes. Le souhait est également de renforcer la qualité des projets aidés, qui doivent servir de démonstrateur pour le territoire.

Le Président propose de :

- réserver la prime rénovation performante aux propriétaires occupants aux revenus « très modestes » et « modestes » selon les critères de revenu de l'ANAH

- renforcer les exigences avec :

- Un test d'étanchéité intermédiaire obligatoire, permettant de corriger la mise en œuvre avant l'achèvement des travaux
- La supervision technique de Pass'Réno veillant à proscrire les matériaux et les mises en œuvre non pertinents voire nuisibles pour la conservation du bâti traditionnel, selon les règles de l'art définies par des sources spécialisées reconnues (Atheba, AQC...)

### 3. PRIME ACCESSION-RENOVATION

Rappel des conditions actuelles :

Aide à la réalisation de rénovations atteignant au moins l'étiquette « D » sans critère de revenus.

Subvention à l'investissement :

- Aide de 3 000 € pour les ménages de 1 à 3 occupants
- Aide de 4 000 € pour les ménages de 4 occupants ou plus

Conditions d'octroi :

- Être considéré ménage primo-accédant et occuper le logement pendant au moins 5 ans.
- Logement ou futur logement achevé depuis plus de 15 ans et situé dans le bourg d'une commune appartenant à la CCVIA, dont le coût d'acquisition doit être inférieur à 300 000 net vendeur.
- Atteinte d'une classe énergétique équivalente « D » estimée après travaux par un bilan énergétique de la communauté de communes. Les logements avec une étiquette équivalente « D » avant travaux devront atteindre une classe énergétique supérieure.
- Cumulable aides Anah, CITE (aujourd'hui MPR) et CEE mais non cumulable avec l'aide rénovation performante de la CCVIA

Proposition d'évolution :

Pour une meilleure lisibilité des dispositifs, la CCVIA s'est adaptée aux critères de l'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien du Conseil Départemental concernant les logements éligibles. Ainsi, pour les ménages dans le plafond PSLA, cette prime peut venir en complément des 4 000 ou 5 000 € du CD35 et de la majoration de logement vacant.

Le Président propose de faire évoluer l'aide de la CCVIA pour l'accession-rénovation en prenant les nouveaux critères fixés par le Département :

- Coût d'acquisition maximum de 200 000 € net vendeur
- Éligibilité uniquement pour les logements en étiquette G, F ou E faisant l'objet de travaux d'amélioration énergétique permettant d'atteindre au moins l'étiquette D.

Les critères pour chaque prime sont précisés en annexe de la délibération.

Monsieur le Président propose de valider les nouvelles modalités et conditions d'attribution des « aides spécifiques du Vald'Ille-Aubigné pour les travaux de rénovation 2019-2022 », tel que définies ci-dessous et détaillées en annexe.

Monsieur le Président : *Merci beaucoup. Avez-vous des demandes de précisions ?*

Madame Marie-Edith MACÉ : *Pourquoi dans la prime accession rénovation on parle de logement ou de futur logement dans le bourg de la commune ? Ça veut dire que les autres n'y ont pas le droit ?*

Monsieur le Président : *Oui, c'est au titre de la revitalisation urbaine.*

Madame Marie-Edith MACÉ : *D'accord merci.*

Monsieur le Président : *C'est à ce titre là, mais c'était déjà le cas avant.*

*S'il n'y en a pas d'autres, je sou mets au vote.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

## **12) Prêt du minibus communautaire - Modification de la convention et du règlement**

Monsieur Lionel HENRY : *Donc modification du règlement pour la prise en compte notamment de la pandémie de Covid19 tout simplement et modification de la convention pour être conforme aux compétences de la communauté de communes.*

Monsieur Lionel HENRY : *Le véhicule de la CCVIA utilisé pour le service Mobi'Futé est également proposé à la location pour les associations de loi 1901, les collectivités territoriales, les CCAS et les établissements scolaires présents sur le territoire ou ayant un intérêt à agir sur le Val d'Ille-Aubigné en œuvrant en faveur des publics en insertion. Lors du dernier bureau communautaire on nous avons souhaité restreindre ce service de location du minibus, pas par plaisir mais pour se conforter au seul champ de l'action sociale et l'accès à l'emploi qui sont dans les compétences de la communauté de communes et aussi pour ne pas créer d'effets d'aubaine ou en tout cas d'entrer en concurrence avec le secteur privé sur le territoire donc voilà vous avez la convention et le règlement de prêt du minibus en annexe et donc il vous est proposé de limiter la location du véhicule ou des 2 véhicules au CCASC association loi 1901 œuvrant en matière d'action sociale et d'accès à l'emploi qui sont vraiment dans les compétences de la communauté de communes.*

Monsieur le Président : *Merci beaucoup. Je pense que c'est clair, s'il n'y a pas de remarque. Je vous demande la validation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

### **13) ZAC Bourdonnais - Convention de participation SCI LO IMO**

Monsieur Pascal GORIAUX: *Merci donc comme indiqué dans la note de synthèse, la ZAC de la Bourdonnais a été créée par délibération du 7 juin 2011 puis précisée par celle du 4 octobre 2016 qui a approuvé le dossier de réalisation. Celui-ci comprend notamment le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement. Ainsi une participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC est due par tout constructeur qui entend édifier un projet sur le terrain compris dans le périmètre de cette ZAC et qui n'aurait pas fait l'objet d'une cession, d'une location ni d'une concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone. Cette participation financière intervient également en contrepartie de l'exonération de taxe d'aménagement dont bénéficient les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC.*

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note :

Monsieur Jérôme LESNE gérant de l'entreprise West Boat nous a fait part d'une demande de permis de construire qui sera déposée prochainement par la SCI LO IMO. Il s'agit de créer un local de stockage et des bureaux sur les parcelles AM 149 et 150 (pour partie), parcelles intégrées au périmètre de la ZAC de la Bourdonnais.

Une convention de participation entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la SCI LO IMO doit être établie. Elle fixera le montant des participations et les modalités de versement.

Pour déterminer le montant de la participation, il est tenu compte du coût de réalisation des équipements publics mis à la charge des constructeurs que l'aménageur ressort des travaux déjà réalisés et des coûts prévisionnels pour les ouvrages définis au dossier de réalisation de la ZAC, soit un total de 3 285 137 € TTC.

D'autre part, il est tenu compte de la surface de plancher totale définie à l'article L.112-1 du Code de l'urbanisme susceptible d'être réalisée dans la ZAC telle que fixée dans le programme global des constructions contenu au dossier de réalisation dans la zone, soit 135 000 m<sup>2</sup> pour la ZAC de la Bourdonnais.

Le montant de la participation des constructeurs n'ayant pas acquis leurs terrains auprès de la Communauté de communes, agissant comme aménageur de la ZAC de la Bourdonnais, est donc de 24,33 € par m<sup>2</sup> de surface plancher créée. Cette participation n'est pas soumise à la TVA.

Au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire de la SCI LO IMO (388 m<sup>2</sup> de surface plancher), et tel qu'il a été communiqué à la Communauté de communes le 19/02/2021, le montant de la participation due par le constructeur s'élève à titre prévisionnel à 9 440,04 €.

Le montant définitif sera fixé en fonction du nombre de m<sup>2</sup> de surface plancher autorisé par le permis de construire.

Les modalités de versement sont les suivantes

- 10 % du montant global prévisionnel à la signature de la présente convention
- 40 % du montant global définitif à l'obtention du permis de construire purgé de recours
- Le solde au plus tard 1 an après l'obtention du permis de construire purgé de recours.

Monsieur le Président : *Merci. Et souhaitez-vous des précisions?*

*Bien, donc je vous propose de m'autoriser à signer une convention de participation avec monsieur Jérôme LESNE représentant la SCI LO IMO, suivant les modalités définies ci-avant.*

*Monsieur Pascal GORIAUX nous a donné les éléments essentiels.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

### **14) ZAC Cap Malo - DIA E 1925**

Monsieur Pascal GORIAUX : *Donc DIA pour un bâtiment que vous connaissez tous c'est l'ex-bâtiment de son ouest.*

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note.

DIA envoyée par l'étude de Maître Marine DUPUY, notaire à Paris (75002), reçue en mairie de Melesse et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 24/02/2021.

Parcelle : E 1925 d'une superficie totale de 12 421 m<sup>2</sup>. (ZAC Cap Malo 2)

Vendeur : SCI TAYT 3 domiciliée 22 rue du docteur Lancereaux à Paris (75008) , représentée par Monsieur Raphaël BRAULT

Acquéreur : La société ITS Saint Meen domiciliée à Pontivy (56000) , représentée par Monsieur Yvonnick Joseph PRIOUX le gérant.

Prix de vente : 1 682 043,00 € + frais de commission de 50 461,29 € + frais d'acte notarial

Monsieur Pascal GORIAUX : *Il est proposé de ne pas préempter sur ce bien.*

Monsieur le Président : *Je vais vous demander de voter pour valider la non-préemption.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Monsieur Alain FOUGLÉ : *Je réitère la question que j'avais posée au bureau du moins la demande. Je souhaiterais qu'on travaille sur les frais de mutations dans le cadre de vente de biens sur les zones d'activités propriété de la communauté de communes pour voir dans quelle possibilité, dans quelle mesure ces frais de mutation pourraient être récupéré par la communauté de communes et redistribués dans un pot commun pour toutes les communes.*

Monsieur le Président : *C'est noté. On a dit qu'on y travaillerait, tout à fait.*

*Ce qu'on peut peut-être rajouter Pascal, en termes d'information pour les élus communautaires, tu allais le faire ?*

Monsieur Pascal GORIAUX : *oui, l'acquéreur a obtenu l'autorisation d'exploiter 2 boutiques un « Go sport bike + » le 2nd c'est un magasin de vêtement dont il dépose la marque. J'ai oublié le nom.*

Monsieur le Président : *Donc, les 2 650 mètres carrés qui était libres depuis très, très très très longtemps, ont trouvé acquéreur parce que le propriétaire a aussi décidé de vendre. Et 2650 mètres carrés de surface vont être remises en activité commerciale. Ce n'est pas neutre quand même sur le territoire.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *Donc le 2nd magasin c'est super Store. Merci.*

### **15) Taxe de séjour - Convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle**

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Depuis le premier janvier de cette année la taxe de séjour de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'applique sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le conseil départemental en date du 27/09/2018 a institué une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour communale ou intercommunale, ceci, à compter du 1/1/2020. Cette taxe additionnelle est de 10 % du tarif perçu par la collectivité et est prélevée dans les mêmes conditions, les mêmes modalités que la taxe de séjour communautaire à laquelle elle s'ajoute.

La Taxe Additionnelle Départementale (TAD) est exclusivement affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique du territoire sur lequel elle est prélevée. Avec cette ressource complémentaire, le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite :

- Favoriser l'innovation des acteurs socioprofessionnels du tourisme ;
- Créer une solidarité entre les territoires pour un développement touristique partagé : ceux qui concentrent les Hébergements (et donc collectent la taxe) ne seront pas les seuls bénéficiaires de la taxe.

Concrètement, le produit de la TAD est destiné à l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT35) qui accompagne les acteurs touristiques du territoire et qui met en œuvre la politique du Département en faveur du tourisme.

Exemples d'actions : aménager des bases de loisirs, renforcer sa stratégie de développement et d'aménagement touristique, implanter des circuits de géocaching, soutenir la valorisation des voies vertes, ...

Pour mettre en œuvre cette taxe additionnelle. Une convention doit être établie entre le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour fixer les modalités de reversement de la taxe additionnelle de séjour par le Val d'Ille-Aubigné au Département (le modèle de convention et la grille tarifaire de la taxe de séjour communautaire incluant les tarifs de la taxe additionnelle départementale sont joints en annexe).

En annexe, vous aviez copie de cette convention ainsi que le tableau annexe qui fait apparaître les plus 10 % de taxe additionnelle départementale sur l'ensemble des catégories que nous avons défini en instituant la taxe de séjour sur la communauté de communes.

Compte tenu du montant perçu annuellement par le Val d'Ille-Aubigné au titre de la taxe additionnelle de séjour, les reversements vers le Département se feront à la fin de chaque période de perception de la taxe de séjour, soit après le 31 mars et le 31 octobre de chaque année.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Président : *Avez-vous besoin de précisions ? Je soumetts donc au vote en demandant conseil communautaire de m'autoriser à signer cette convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour et de procéder au versement de cette taxe, selon des modalités déterminées dans la convention.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Madame Gaëlle MESTRIES ne prend pas part au vote.*

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

\*Sortie de Monsieur Emmanuel ELORE.

## **16) AEP - SPIR - Approbation du Protocole de liquidation**

Monsieur le Président : *Je demande à Monsieur Bernard LOUAPRE de bien vouloir présenter de manière synthétique ce point.*

Monsieur Bernard LOUAPRE : *Oui, on va essayer d'être assez rapide parce que c'est ce sont déjà des opérations qui ont été votées en 2018-2019 et même 2020 concernant la liquidation des différents syndicats d'eau qui représentaient, notamment le SPIR. Le SPIR : la production d'eau potable pour l'Ille et Rance.*

*Le retrait des communes a été effectué en 2019. On a également cette partie de retrait qui était allée sur la communauté de communes de la Bretagne romantique et une partie également sur la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et même sur la communauté de communes de Liffré communauté.*

Monsieur Bernard LOUAPRE donne lecture de la note :

Résumé de la méthode :

- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition « nombre d'abonnés »),

Résultats synthétiques :

- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 147 868,63 € pour la CCVIA – 769 352,63€ pour CCBR – 13559,31€ pour L2C et 703,69€ pour le SIE d'Antrain (en substitution des communes de Marcillé-Raoul et Noyal-sous-Bazouges)
- les emprunts sont repris par la CCBR (et compensés en totalité par le SMG35),
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 400 403,46€ pour CCVIA – 412 612,58€ pour CCBR, 38 821,58€ pour le SIE d'Antrain et 148 887,32€ pour L2C,
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la CEBR dans les meilleurs délais.

\*Retour de Monsieur Emmanuel ELORE.

Monsieur le Président : *Merci, Bernard. La synthèse est claire. Il y a tout un travail important qui a été mené en amont pour arriver à ces lignes de décisions et d'applications.*

*Pas de question ? Donc je soumetts au vote en vous proposant d'approuver ce protocole de liquidation annexée et de m'autoriser à la signer.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

## **17) AEP - SIE Motte aux Anglais - Approbation du Protocole de liquidation**

Monsieur Bernard LOUAPRE : *Donc même chose, c'est pour la liquidation SIE Motte aux Anglais*

*Et ce protocole même chose a été emmené en 2019 et 2020. Et on nous demande d'approuver tout simplement ce protocole.*

Monsieur Bernard LOUAPRE donne lecture de la note :

Résumé de la méthode :

- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition 50 % volumes consommés / 50 % linéaire de réseau),

Résultats synthétiques :

- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 1 084 049,21€ pour la CCVIA – 2 631 691,98€ pour CCBR – 876 251,17 € pour le SIE d'Antrain (en substitution des communes de Marcillé-Raoul et Noyal-sous-Bazouges)
- les emprunts sont repris par la CCBR,
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 205 482,58€ pour CCVIA – 106 666,15€ pour CCBR,
- le SIE d'Antrain devra par ailleurs reverser une compensation de trésorerie de 68 532,42€ au profit de la CCVIA et de 35 575,23€ au profit de la CCBR,
- des compensations de frais financiers d'emprunt devront enfin être réglées au profit de la CCBR : 2 630,58€ par le SIE d'Antrain et 4 626,73€ par CCVI,

- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la CEBR dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président : *Merci. Donc, c'est le même protocole de méthode.*

*Je vous le soumetts au vote en proposant d'approuver ce protocole de liquidation concernant SIE de la Motte aux Anglais et de m'autoriser à le signer.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

### **18) AEP - SIE Tinténiaac - Approbation du Protocole de liquidation**

Monsieur Bernard LOUAPRE : *Donc là, c'est protocole liquidation de la SIE de Tinténiaac.*

*Avec la loi Maptam, ça modifie un tout petit peu, mais ça ne change rien au niveau de la méthode.*

Monsieur Bernard LOUAPRE donne lecture de la note :

Résumé de la méthode :

- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition 50 % volumes consommés / 50 % linéaire de réseau),
- le dossier MAPTAM a été traité en 1er lieu et les résultats sont impactés au CA 2019 du syndicat avant traitement du dossier loi NOTRe (avec des clés de répartition différentes négociées entre CCBR et CEBR),

Résultats synthétiques :

- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 706 122.18 € pour la CCVIA – 10 787 996.41 € pour CCBR – 1 216 010.54 € pour CEBR (au 31/12/2014)
- les emprunts sont repris par la CCBR,
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 46 053.52€ pour CCVIA – 268 253.10€ pour CCBR,
- la CEBR devra par ailleurs reverser une compensation de trésorerie de 87 691.92€ au profit de la CCBR et de 6 407.21€ au profit de la CCVIA,
- des compensations de frais financés d'emprunt devront enfin être réglées entre les parties, notamment 1 535.17€ à verser par CEBR au profit de CCVIA et 6 341.56€ par CCVIA au profit de la CCBR.
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la CEBR dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président : *Merci beaucoup.*

*Je vous le soumetts au vote en vous proposant d'approuver ce protocole de liquidation concernant le SIE de Tinténiaac et de m'autoriser à le signer.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Pardon ? Une question alors ?*

Monsieur Alain FOUGLÉ : *Je me demande s'il n'y' pas des erreurs dans les textes : les emprunts sont repris par CCBR non pas CEBR ? Parce que la CCBR n'a plus rien à voir là-dedans, c'est la CEBR qui a quelque chose à voir. Parce qu'entre CCBR CEBR dans le texte il y en a dans tous les sens on n'y comprend rien.*

Monsieur le Président : *Bernard, tu précisais ?*

Monsieur Bernard LOUAPRE : *Oui, donc là ça revient à CCBR avant d'être transféré à la CEBR. On est obligés de passer tout par chaque ancienne EPCI avant de verser à CEBR. Et après ce sera retransféré mais un peu plus tard.*

Monsieur le Président : *OK, merci de cette précision. Donc je resoumetts au vote.*

*Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*À suivre, petites informations.*

*Il y a la liste des marchés compris entre 1000 et 25000€ hors taxes que j'ai été amené à signer par délégation du conseil communautaire depuis le 26 février.*

*Une convention de stage avec un agent.*

*Un droit de préemption urbain qui n'a pas été exercée sur la zone de Beauséjour à La Mézière.*

*Des baux et conventions immobilières diverses sur la zone de la Bourdonnais et pour un atelier à Emergence Andouillé-Neuville pour la société Kosfi.*

*Aussi, bail commercial dérogatoire à K-Riboo à Andouillé-Neuville.*

*Les contrats d'accueil de jeunes enfants.*

*Les délibérations du bureau communautaire avaient été prises après l'envoi de la note.  
Ceci donc clôt l'ordre du jour du conseil communautaire de ce soir.  
Je lève la séance en vous remerciant les unes et les autres, ainsi que les services.*